



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10096

Texte de la question

Le decret d'application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 concernant notamment les installations neuves ouvertes au public n'a toujours pas ete publie bien que le texte ait reçu un avis favorable du Conseil d'Etat. Aussi M. Guy Drut demande t-il a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, quelles sont les perspectives de publication de ce texte reglementaire tres attendu par les personnes handicapees et a mobilite reduite. A defaut de publication rapide, il souhaiterait connaitre les motifs qui s'opposent a l'application d'un loi votee a l'unaninite par la representation nationale.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10096

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 176

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 736